

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 69/2022

OBJET : Travaux de mise à la côte des bouches à clés RD24, RD23, RD6007, RD50, RD124 et RD2566.

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser dans le cadre des travaux de réfection de la voirie du programme 2021 du Département des Alpes-Maritimes (RD24, RD23, RD6007, RD50, RD124 et RD2566) des travaux de mise à la côte des bouches à clés,

CONSIDERANT que seule l'entreprise EUROVIA pouvait intervenir dans le cadre du marché à bon de commandes avec le Département des Alpes-Maritimes,

CONSIDERANT que l'offre remise par la société EUROVIA PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - NICE, 217, route de Grenoble – 06 200 NICE pour un montant de 18 655,00€ HT est adaptée et cohérente,

DECIDONS

Article 1^{er} : D'attribuer le marché relatif aux travaux de mise à la côte des bouches à clés à la société EUROVIA PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - NICE, 217, route de Grenoble – 06 200 NICE pour un montant de 18 655,00€ HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget DSP EAU POTABLE – compte 21531, opération 20100, au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 17 Mai 2022

Le Président,



Yves JUHEL

Date d'affichage 17 Mai 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06500 MENTON

SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220517-69-2022-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception en préfecture : 17/05/2022

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220517-69-2022-AR
Date de télétransmission : 17/05/2022
Date de réception préfecture : 17/05/2022